



ALSH LES FRIMOUSES

PROJET EDUCATIF

AU 1^{er} JANVIER 2024

PREAMBULE

Par leur rôle de « loisirs éducatifs », les structures d'accueils collectifs de mineurs participent à la construction de la personnalité de l'enfant. Elles permettent aussi aux familles de confier leurs enfants à une structure, dans de bonnes conditions de locaux, d'encadrement et de sécurité.

L'enfant vient à l'accueil de loisirs pour jouer, expérimenter, retrouver les copains, vivre des aventures en toute sécurité dans des temps où il n'est ni pris en charge par sa famille, ni par l'école. Ce temps de loisirs est fondamental pour lui. En étant collectif, il lui permet l'échange avec les autres et recrée ainsi les conditions inhérentes à toute vie en société.

Les accueils de loisirs ne sont pas des lieux de « consommation d'activités » mais ils doivent concourir au développement de projets d'activités élaborés par les équipes avec la participation des enfants. Les familles doivent être associées régulièrement au fonctionnement des structures.

1- La commune d'Arnières sur iton

La commune d'Arnières sur iton est une commune de 1749 habitants, possède une école réparti sur 2 sites qui regroupe 150 enfants. Elle possède un local équipé pour accueillir 50 enfants en Accueil de loisirs et périscolaire. Elle est amenée à conventionner avec des communes environnantes pour faire bénéficier leurs enfants d'un service d'accueil de loisirs hors période scolaire.

2- Les objectifs éducatifs

- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants et des personnes accueillis en proposant des activités dans un cadre sécurisé respectant les réglementations en vigueur.
- Accompagner, informer et orienter les parents dans le respect de leurs rôles éducatifs par la mise en place de services adaptés et en favorisant leur participation active dans nos actions et services.

- Prendre en compte chaque enfant individuellement tout en lui apportant les compétences sociales indispensables lui permettant de devenir un citoyen actif et responsable.
- Épauler les professionnels de l'enfance, du social intervenants sur la commune par la mise en place d'outils d'animation, d'information, de diagnostic et d'échanges adaptés.

3- Les objectifs généraux

- Favoriser le vivre ensemble à l'accueil de loisirs
- Permettre à l'enfant de devenir autonome :
 - Favoriser l'éveil, l'épanouissement personnel de chaque enfant en respectant son rythme, ses choix
 - Garantir la complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant.
- L'éco-citoyenneté, la protection et l'éducation à l'environnement

4-Les Moyens humains et matériels mis en place

L'accueil de loisirs sera composé d'une directrice, d'un relai de direction et d'animateurs qualifiés BAFA ou en cours de stage BAFA en fonction des besoins

La mairie met à disposition de l'ALSH en fonction des disponibilités en plus du local dédié :

- La salle d'activités de l'ESCALE
- Le stade
- Les locaux de restauration scolaire

De plus, l'accueil de loisirs dispose de :

- Mobiliers adaptés à l'âge des enfants
- De Malles pédagogiques
- Jeux extérieurs dans la cour de l'accueil de loisirs des Frimousses
- De transports en commun à proximité

5- L'implication des familles

Les parents ont accès :

- Aux panneaux d'affichage
- Au planning d'activité
- Aux menus
- Aux informations relatives aux activités spécifiques

- Au projet pédagogique et au projet éducatif de la commune

Cet affichage se situera à l'entrée des Frimousses.

L'un des objectifs est de garantir la complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant. C'est pour cela que l'accueil de loisirs « Les Frimousses » construit des partenariats avec l'école de la commune d'Arnières sur iton, mais aussi avec les associations sportives, culturelles et territoriales.

6- Évaluation du projet éducatif

L'évaluation du projet éducatif servira à mesurer et à analyser les effets des objectifs et actions prévus dans ce document.

Elle devra permettre de connaître les facteurs de réussite et de comprendre les raisons des difficultés rencontrées avant, pendant et après la réalisation du projet. Elle sera construite pour favoriser la participation des différents acteurs de ce projet (enfants, parents, animateurs, directrices, élus) avec les outils suivants :

- Questions posées aux enfants lors de temps formalisés
- Questionnaires de satisfaction transmis aux parents
- Rencontres avec la directrices et animateurs des structures
- Table ronde avec les élus, commission intercommunale

7- Transmission du projet éducatif

Ce projet éducatif est communiqué :

- À chaque famille au moment de l'inscription de l'enfant,
- Aux personnels pédagogiques au moment de leur prise de fonction,
- À tous les élus de la commune d'Arnières sur iton et des communes ayant conventionnées,
- À la S D J E S,
- À la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) et à la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A) qui participent aux financements de structure d'accueil.